

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 83 Subvention (5 000 euros) à l'association Nutri Créole - Association pour la défense de la nutrition en pays créole (16e) pour l'organisation du 4ème colloque Santé des Outre-Mer, Santé de la terre, « Bien dans mon assiette » à Paris.

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Nutri Créole dont le siège social est situé 18 rue des Belles Feuilles 75016 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Nutri Créole dont le siège social est situé 18 rue des Belles Feuilles 75016 Paris, pour l'organisation du 4ème colloque Santé des Outre-Mer, Santé de la terre, « Bien dans mon assiette » à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 5 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO